

Réception, conformité des échafaudages fixes et roulants



Durée de la formation : 3 jours.

Type de formation : Perfectionnement

Référence : APEH13

Description de la formation

Objectif :

Identifier les règles législatives notamment en matière de responsabilité.

Identifier les règles de construction, de réception, de contrôle, de conformité et de vérification d'un échafaudage monté conformément à la notice du constructeur.

Appliquer les consignes de vérification auprès des utilisateurs, prestataires et fournisseurs d'échafaudages et organismes compétents.

Programme :

- Les responsabilités liées à la fonction - L'adéquation de l'ouvrage en fonction des travaux à effectuer - Vérification des dispositifs mis en place en fonction des contraintes spécifiques du site - Contrôle de la mise en place des éléments assurant :

- la stabilité et la résistance des appuis aux charges verticales
- la résistance de la structure aux charges verticales
- la stabilité aux charges horizontales

- Vérification :

- de la conformité des niveaux de travail
- de la conformité des accès et des protections collectives contre les chutes
- de la mise en place des consignes d'utilisation et la transmission des consignes

- Validation des compétences et bilan de la formation

Validation :

Attestation de formation validée par le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement si réussite aux épreuves de fin de stage.

Pré-requis :

Maîtrise de la langue française parlée et écrite, des mathématiques élémentaires, lecture courante de plans.